

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS995

présenté par

Mme Wonner, Mme Rist, M. Borowczyk, Mme Lecocq, Mme Cloarec-Le Nabour, Mme Bagarry, M. Belhaddad, Mme Bourguignon, Mme Brocard, M. Chiche, M. Da Silva, M. Marc Delatte, Mme Dufeu, Mme Fabre, Mme Fontaine-Domeizel, Mme Gaillot, Mme Grandjean, Mme Hammerer, Mme Iborra, Mme Janvier, Mme Khattabi, Mme Lazaar, Mme Limon, M. Maillard, M. Mesnier, M. Michels, Mme Peyron, M. Pietraszewski, Mme Pitollat, Mme Robert, Mme Romeiro Dias, M. Taché, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Touraine, Mme Vanceunebrock, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Le Gendre et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 25

Compléter l'alinéa 53 par les mots :

« ou auxquelles il participe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa précise les critères qui permettront l'octroi à un établissement d'une dotation liée aux missions spécifiques qu'il assure.

Il semble que la rédaction actuelle de l'alinéa n'évoque que les activités spécifiques que l'établissement assure dans leur entièreté : en d'autres termes, il convient de préciser que cette dotation peut également être attribuée lorsque l'établissement assure, en lien avec d'autres une activité spécifique partagée, comme peut l'être la gérontopsychiatrie par exemple.

Il s'agit ici d'encourager les synergies territoriales qui poussent des acteurs à s'engager dans une dynamique commune au service de la prise en charge en santé mentale, et de valoriser les établissements qui, soit prennent seuls en charge une activité spécifique soit, comme le prévoit l'amendement, la partagent avec d'autres.